

MODALITES SPECIFIQUES DU REGLEMENT INTERIEUR EN PERIODE DE COVID-19

En raison du risque sanitaire le règlement intérieur est modifié sur les aspects suivants :

Article 1 : Conditions d'ouverture

L'accès à l'équipement se fait par réservation en ligne ou par téléphone auprès de l'accueil du centre nautique (de 9h30 à 12h et de 15h à 18h) à raison d'une réservation par nom, par jour.

La présentation d'une pièce d'identité correspondant à la réservation sera obligatoire pour accéder à l'équipement (pour les mineurs de plus de 10 ans, ils devront être accompagné d'un adulte susceptible de justifier la réservation nominative ou présenter la pièce d'identité de l'adulte ayant fait la réservation). Toute personne ne remplissant pas ces conditions se verra refuser l'accès.

Article 4 : Conditions d'accès aux bassins

Dans les locaux ou les bassins, chaque personne doit maintenir un espace d'un mètre minimum avec un autre individu.

Le port du masque est obligatoire jusqu'aux casiers.

La douche savonnée est obligatoire pour accéder aux bassins.

Article 9 : Casiers individuels

Il ne sera pas possible de revenir à son casier avant le départ définitif de l'équipement au plus tôt 45 minutes après l'ouverture du créneau.

Article 10 : Cabines de déshabillage

Les usagers doivent se changer dans les cabines individuelles prévues à cet effet.

Article 12 : Tenue de bain

Le port du bonnet de bain est obligatoire dans tous les espaces de baignade.

Le port de chaussures ou claquettes est strictement interdit une fois avoir passé la zone des cabines.

Article 13 : Code du baigneur Il

est également interdit de :

* Stationner ou s'allonger sur les plages des bassins

* De déposer tout objet personnel à proximité des bassins (une tolérance est donnée pour déposer **les sacs uniquement** le long des murs, des vitrées ou des grilles).

Les patères ainsi que les grilles extérieures (période estivale) pourront être utilisées pour y accrocher les serviettes en ayant connaissance que les patères ne seront désinfectées que le matin avant l'ouverture. Les usagers seront autorisés à utiliser leurs propres lingettes pour les désinfecter.

Article 14 : Plongeoir et pentagliss

Les plongeoirs et pentagliss seront ouverts normalement.

La direction se réserve le droit de les fermer dans le cas où la distanciation spatiale ne serait pas respectée dans les files d'attente.

Article 16 : Sauna

Le sauna est fermé durant la période.

Article 17 : Espace de restauration

L'espace de restauration intérieur n'est pas autorisé pour consommer de la nourriture durant la période. Les distributeurs automatiques sont mis hors service ou vidés. Le seul espace pouvant permettre à chacun de se restaurer sont les espaces verts.